

MAIRIE  
DE  
**REPLONGES**



N° Délibération  
D552025

Nombre de membres en  
Exercice : 27  
Présents : 22  
Votants : 26  
Pour : 23  
Contre : 0  
Abstention : 3

Date de la convocation :  
17/10/2025

DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL  
de la commune de REPLONGES

\*\*\*\*\*

**Séance du 17 juillet 2025**

\*\*\*\*\*

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de REPLONGES, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation régulière du 10 juillet 2025, et sous la présidence de Bertrand VERNOUX, Maire de REPLONGES.

Présents : Monsieur Bertrand VERNOUX, Maire de REPLONGES,  
M. RETY Jean-Pierre – Mme ROBIN Pascale – M. GAULIN Christian –  
Mme PACCAUD Christine, M. MONTERRAT Raphaël, Maires-Adjoints,  
M. CHEVRET Pascal – Mme BLANC Dominique – Mme RAVAT Ginette –  
Mme FONTIMPE Catherine – Mme DESBROSSES Marie-Claire – Mme BOIVIN  
Nadine – M. ALBENQUE Christophe – M. RIGAUD Denis – M. GAILLARD Bruno  
– Mme PONCET Florence – Mme DEGRANGE Valérie – Mme LOURD Mathilde –  
M. MURE Julien – M. BERRY David – Mme JOLY Christelle – M. BATAILLARD  
Kévin, Conseillers Municipaux.

Absents ayant donné pouvoir : M. DEVEYLE Alain a donné pouvoir à M.  
VERNOUX Bertrand, NILLON Christophe a donné pouvoir à Mme ROBIN Pascale,  
Mme BOZONNET Nathalie a donné pouvoir à Mme PACCAUD Christine,  
Mme BONNAT Laura a donné pouvoir à M. BERRY David,

Absent excusé : M. MONTERRAT Franck

Secrétaire : M. BATAILLARD Kévin

Objet de la délibération : **VENTE DE PARCELLES – ZONE D'ACTIVITES**

Dans le cadre de l'aménagement de la zone d'activité « Mâcon Est » projeté par les communautés de communes Bresse et Saône et de la Veyle, la commune de Replonges est propriétaire de terrains situés sur la commune et sur la commune de Crottet.

Le projet, présenté par la société JBD, concerne une zone industrielle et logistique d'une surface de 8ha, ainsi qu'une zone artisanale de 1,6 ha.

La société JBD souhaite aménager et commercialiser la zone industrielle et logistique.

La communauté de communes Bresse et Saône souhaite commercialiser la zone artisanale.

La commune de Replonges est propriétaire des parcelles ZM 209 et 238 sur Replonges et des parcelles OC 2055 et 2057 sur Crottet.

Le Conseil Municipal est ainsi sollicité pour :

- ACCEPTER de vendre à la société JBD des parcelles OC 2055 et 2057 ainsi que pour partie des parcelles ZM 209 et 238 pour une surface totale d'environ 3,5 ha au prix de 20€/m<sup>2</sup> soit environ 700 000 € et sous réserve des conditions suivantes :

- La société JBD réalisera la viabilisation de la Zone artisanale : création de voiries dimensionnées et mise en place des réseaux (Eau, assainissement, électricité, fibre, gaz, éclairage public).
- La société JBD prendra à sa charge les primes d'éviction des exploitants.

Les réseaux existants sur la Zone Macon Est pourront être utilisés.

Accusé de réception en préfecture  
001-210103206-20250717-D552025-DE  
Date de réception préfecture : 22/07/2025

- ACCEPTER la vente à la communauté de communes Bresse et Saône pour partie des parcelles ZM 209 et 238 pour une surface totale d'environ 1,5 ha au prix de 20€/m<sup>2</sup> soit environ 300 000 €.

La communauté de commune prendra à sa charge les primes d'éviction des exploitants.

La commune de Replonges sera consultée sur le choix des entreprises installées sur la zone artisanale.

Les services de la collectivité seront disponibles pour permettre la bonne réalisation du projet notamment pour les travaux de viabilisation et d'intégration dans les structures existantes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, moins trois abstentions,

- EMET un avis favorable sur le projet d'organisation générale ainsi présenté.

Pour copie délivrée conforme aux registres,  
Replonges le 21 juillet 2025



Le Maire de REPLONGES,

Bertrand VERNOUX